

COMMUNE DE BRIANTES

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice : 15 présents : 13 pouvoirs : 1 votants : 14	L'an deux mil vingt le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;
<u>Date de convocation</u> 16 septembre 2020	<u>Etaient présents :</u> Jean-Michel BONNIN, Frédéric BOULBON, Jean-Claude BOURY, Adrien CAMP, Francis CHAMPEAU, Olivier CHARPENTIER, Véronique CLARY, Patricia LORY, Christophe MOULIN, Emilie PASQUET, Bernard PEROT, Aurélie PETIPEZ, Francis RABILLÉ, formant la majorité des membres en exercice.
<u>Date d'affichage</u> 22 septembre 2020	<u>Absents excusés :</u> Roxanne FERRAND, Johnny KUNTZ <u>Absents :</u> <u>Absent ayant donné pouvoir :</u> Johnny KUNTZ à Jean-Claude BOURY,
	<u>Secrétaire de séance :</u> Aurélie PETIPEZ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020
- Désignation du délégué à l'Agence Technique Départementale 36 (A.T.D. 36)
- Délibération sur les travaux de l'Eglise et demande de subvention (DETR et DSIL)
- Désignation des membres (titulaire et suppléant) de la COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)
- Point sur les travaux (Espace intergénérationnel, voiries et divers)
- Point sur le cimetière
- Projet adhésion à la CUMA
- Comptes-rendus des réunions extérieures

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 10 JUILLET 2020

Sans observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ Madame Aurélie PETIPEZ est nommée secrétaire de séance.

3/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) et DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL EXCEPTIONNELLE POUR DES TRAVAUX DE L'EGLISE Délibération N°35-28.09.2020

Monsieur le Maire présente les devis fournis par l'entreprise GOUGEON concernant la réfection du plancher de la chambre des cloches et l'installation campanaire de l'Eglise Saint Aignan, d'un montant de 9 489,60 € T.T.C. et propose de faire les demandes d'aides de l'Etat pour investissement sur les bâtiments par la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et la dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle (D.S.I.L.). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Décide de lancer le projet ci-dessus décrit, charge le maire de compléter les dossiers de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 et dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle 2020, approuve le plan de financement suivant :

Dépenses : Montant total des travaux	7 908 € H.T.	soit 9 489,60 € T.T.C.
Recettes : ETAT 80% (DETR et/ou DSIL)	6 326,40 €	
Fonds propres 20%.....	3 163,20 €	soit 9 489,60 € T.T.C.

Ces travaux sont inscrits au budget 2020 et ne débiteront qu'après accord des subventions.

4/ DELEGUE DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'INDRE Délibération N° 36-28.09.2020

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement de l'Agence Départementale de l'Indre,

Vu les élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Considérant l'installation d'un nouveau conseil municipal le 26 mai 2020,

Il convient de désigner le délégué appelé à représenter la commune de BRIANTES au sein de l'A.T.D. 36 précitée

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué titulaire : M. RABILLE Francis demeurant « 1, la Saigne » à BRIANTES (36400).

5/ DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) de LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LA CHATRE ET SAINTE-SEVERE Délibération N° 37-28.09.2020

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les élections municipales organisées le 15 mars 2020,

Considérant l'installation d'un nouveau conseil municipal le 26 mai 2020,

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal de 2 représentants pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la Communauté de Communes La Châtre et Sainte-Sévère (CLECT).

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégué titulaire : Jean-Claude BOURY demeurant 14, rue du Château à BRIANTES (36400)

Délégué suppléant : Aurélie PETIPEZ demeurant 14, route des Murailles à BRIANTES (36400)

6/ MODIFICATION DU SENTIER DE GRANDE RANDONNEE GR®46 Délibération N° 38-28.09.2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Afin d'améliorer l'itinéraire de Grande Randonnée, GR® 46, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre, représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, et l'Agence de Développement Touristique de l'Indre proposent une modification du tracé de cet itinéraire afin de valoriser le patrimoine local de la commune.

Après étude cartographique (cf. cartes annexées) le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de ce dossier, décide, à l'unanimité :

- D'accepter la modification du tracé figurant sur les cartes annexées,
- De s'engager à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- D'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé par un usage pédestre,
- D'autoriser la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la Fédération Française de Randonnée.

7/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°01/2020 ARTICLE 673 TITRES ANNULES (sur exercices antérieurs) Décision Municipale N° 01/28.09.2020

Le Maire de Briantes,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant l'émission de 3 titres de recettes en 2018, n°535, en 2019, n°34 et 260, pour la garderie, à l'ordre de M. Nicolas HORN par erreur de dénomination du tiers,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'annuler les titres de recettes suivants établis sur les exercices suivants :

NUMERO TITRE	DATE EMISSION	NOM DEBITEUR	OBJET DE LA CREANCE	MONTANT
535	06/12/2018	Horn Nicolas	Garderie Novembre 2018	18,00€
34	04/02/2019	Horn Nicolas	Garderie Décembre 2018 et janvier 2019	47,00€
260	11/06/2019	Horn Nicolas	Garderie avril et mai 2019	15,00€

ARTICLE 2 : de procéder aux virements de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		500,00			0,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			0,00	673		500,00
Fonctionnement dépenses			500,00			500,00
		Solde	0,00			

ARTICLE 3 : de procéder aux écritures comptables nécessaires.

ARTICLE 4 : D'exécuter la présente décision.

ARTICLE 5 : qu'une ampliation est transmise à Monsieur Le Préfet.

8/ TRAVAUX

Suite à la reprise des travaux des entrepreneurs à l'espace intergénérationnel, les fenêtres ont été posées, mais l'entreprise Fradet a arrêté les travaux pour cause de suspicion de cas COVID 19. L'entreprise de maçonnerie a commencé à retirer l'enduit du pignon de la maison mais la découverte des pierres non scellées du mur a engendré des modifications de travaux, l'ancien enduit sera recouvert et quelques pierres seront laissées apparentes et la dalle de béton a été refaite pour cause de malfaçon. La fin des travaux est prévue fin du 1^{er} trimestre 2021.

Pour les travaux de voiries, l'entreprise COLAS a fourni des devis d'un montant total de 179 756.40€ T.T.C. pour les voiries communales ayant le plus besoin (Route du Petit Chaumois, Route de la Goutte Berthet, Route de la Gare, Route de la Preugne, Route du Domaine du Virolan, Route des Mousseaux).

Ces travaux s'étaleront de 2020 à 2023, ils commenceront par les voies communales suivantes :

- Route du Petit Chaumois
- Route de la Goutte Berthet
- Route de la Gare

Des subventions au titre du Fonds d'Action Rural seront demandées en 2022 et 2023.

Les grilles de sécurité de la place Jean Moulin seront repeintes pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

9/ LE CIMETIERE

La gestion du cimetière est évoquée en ce qui concerne la possibilité de reprendre des concessions dans l'ancien cimetière, l'agencement du nouveau cimetière, et la possibilité de faire intervenir un prestataire intermédiaire pour une gestion numérisée.

10/ ADHESION A LA CUMA

L'adhésion à la CUMA permettrait de pouvoir bénéficier de l'utilisation de matériels agricoles (balayeuse...). Une rencontre sera organisée lors d'une prochaine réunion.

11/ DIVERSES REUNIONS

- SIAC : Monsieur Philippe Savy sera délégué à la comptabilité pour le syndicat. Les tarifs sont les suivants : 27€ (abonnement), 2.62€ du m3. Le syndicat a adhéré au GIP RECIA.
- SIVU : Madame Monique Palat est la présidente, il y a 28 enfants de Briantes bénéficiant des transports scolaires, la cotisation sera de 403€ pour l'année 2020.

- ECOLE : Un projet d'installation de 2 tableaux blancs interactifs, de 2 vidéoprojecteurs et 2 ordinateurs portables est prévu pour 2021, il s'inscrit dans l'appel à projets « Label Écoles numériques 2020 ».

La subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée. Le plafond de l'aide de l'État sera de 7 000 € maximum.

- PISTES CYCLABLES : La commission d'Urbanisme de la Ville de la Châtre a élaboré un schéma de principe d'aménagement et de création de pistes cyclables sur le territoire de la Commune de la Châtre. Celui-ci doit maintenant être validé par une étude financée (80 % HT par le Pays et l'ADEME et 20% par la commune de La Châtre). Ce schéma doit s'envisager sur un territoire plus vaste avec des connexions avec les communes limitrophes, c'est pourquoi chaque commune doit faire des propositions concernant leur territoire, sachant que chaque commune aura à sa charge les futurs travaux. Pour préparer la réunion du 8 octobre 2020, Bernard PEROT propose un groupe de travail à ce sujet. Emilie PASQUET, Adrien CAMP et Francis CHAMPEAU sont volontaires.

12/ REPAS DES AINES ET ARBRE DE NOEL

Le repas des aînés prévu le dimanche 29 novembre 2020 et l'arbre de Noël prévu le samedi 19 décembre 2020 sont annulés en raison des conditions sanitaires dues au COVID-19.

Le repas des aînés sera remplacé par une distribution de colis de Noël, les enfants bénéficieront comme chaque année d'un cadeau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire

Le secrétaire

les Conseillers